

# La caricature et le rire sont des devoirs religieux

**L**e droit d'expression apparaît aujourd'hui comme une liberté fondamentale. La question de tracer les frontières de cette liberté ne se pose pas suivant des critères de bien ou de mal, de juste ou d'injuste, ou encore de légal ou d'illégal, mais d'abord de pureté et d'impureté.

Souvenons-nous que chaque clan primitif se reconnaissant dans un totem particulier obéissait à un système d'interdits non négociables, fondés non sur la raison, mais sur l'irrationnel.

Notons aussi qu'un tabou – quel qu'il soit – ne concerne que celui appartenant au clan du totem en question. Par exemple, les hommes fidèles au totem Cheval ne pouvaient avoir de relations sexuelles avec des femmes de leur clan, mais le pouvaient avec des femmes du clan Ours. Ce n'était donc pas la sexualité qui était interdite, mais une certaine sexualité avec certaines personnes. Un tabou n'est donc pas universel, il

s'arrête aux portes du clan. Celui qui transgresse le tabou est impur au regard de son clan, mais reste pur au regard des autres totems et, parfois même, saint.

L'interdiction de caricaturer une religion, une divinité ou un de ses symboles peut être considérée comme un tabou, mais n'engage que les membres du clan en question. Un chrétien caricaturant Jésus, un musulman ridiculisant Mahomet ou un juif dressant un portrait de Dieu transgresserait son propre tabou.

**C**ependant, un musulman caricaturant Jésus, un chrétien dressant le portrait de Yahvé ou un juif caricaturant Mahomet ne violerait aucun tabou, ne montrant pas d'irrespect envers son propre totem, mais envers un totem dont il ignore les tabous. Le membre du clan transgressant son propre tabou sera châtié non par les hommes, mais par la puissance du tabou, alors que les étrangers au clan et à ses interdits

Par  
**Patrick Banon**\*



D. Pruvost/Éd. Flammarion.

**« La notion de blasphème ne peut être reconnue par une société laïque, elle doit être limitée au règlement intérieur d'une religion »**

ne pourraient être condamnés pour une faute qui ne les concerne pas.

A la question « caricaturer une religion est-ce tabou ? » la réponse est donc oui, mais exclusivement au regard des membres de la religion concernée. L'exogamie d'une religion vers une autre exporte les libertés et non les interdits. Les membres de cultes différents n'étant aucunement concernés par le tabou en question.

**E**n résumé, la notion de blasphème ne peut être reconnue par une société laïque, elle doit être limitée au règlement intérieur d'une religion. La morale dominante chère à Anatole France dans son ouvrage *Le Mannequin d'osier* s'exprime aujourd'hui par la limitation d'un tabou à ses fidèles : « La morale étant la somme des préjugés d'une communauté, il ne saurait exister deux morales rivales en un même temps et dans un même lieu. » La laïcité faisant office de morale dominante, la caricature des religions apparaît davantage comme une critique que comme une offense, de plus,

le rire – même jaune – qui en résulte répond en fait à une réalité religieuse.

La caricature a le pouvoir de provoquer le sourire ou le rire. Un rire qui fait pleinement partie de la pensée religieuse. Le rire des déesses grecques indique le retour à la vie après un sacrifice, le rire de Sara apprenant qu'elle aura un enfant à près de cent ans, le nom de son fils Isaac signifiera « Dieu rit ». Des papyrus du III<sup>e</sup> siècle nous rapportent que « Dieu ayant ri, naquirent les sept dieux qui gouvernent le monde... » Selon Pline l'Ancien, le sage Zoroastre naquit en riant. Selon Aristote, le nouveau-né ne rit que le huitième jour, une confirmation de sa puissance vitale.

En fait, si Dieu a créé l'homme à son image (qu'il a donc lui-même reproduite en contradiction avec le tabou du judaïsme et de l'islam de représenter Dieu), il a doté l'homme de ce même rire qui lui a permis d'édifier le monde. Le rire sépare donc les hommes des

animaux. C'est un acte magique, un véritable exorcisme destiné à repousser les mauvais démons. En fait, le rire devenu rituel permet à l'homme de faire face à la mort et aux mauvais tours de la providence. Chaque éclat de rire est le signe d'un retour à la vie et le commencement d'une existence nouvelle.

Caricaturer provoque ce rire magique. Caricaturer et rire sont les deux faces d'un même rituel. Celui de transgresser un interdit afin de le rendre inoffensif. Interdire de caricaturer les religions reviendrait à amputer les religions d'une part importante de leur rôle dans nos sociétés, celui de toujours privilégier la vie sur la mort.

Le reste n'est qu'une question de goûts.

\* *Chercheur en sciences des religions, auteur de Dieu et l'entreprise : comprendre et gérer la diversité religieuse et culturelle (Éditions d'Organisation).*